Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260320-2026_18B-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 20 mars 2026

Date d'envoi de la convocation	16/03/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	15
Membres représentés	0
Membres absents	0
Suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 16 mars 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLEMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Yvon MEGRET, Françoise FENIOUX, Christian GEORGELIN, Gwenaëlle JOUAN, Pascal BARON, Sandrine MOUNIER, Jean-Pierre CARMOUET, Solène JACQUET, Patrice RONDEL, Florence BOTELLA, Jérôme MARTIN, Marlène ROCABOY, Sébastien PUEL, Alexa HERCOUET.

Absents non représentés : /

Ont donné procuration : /

Secrétaire de séance : Yvon MEGRET

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-18 ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 et L2122-10 ;
Considérant que Madame Karine CLEMENT, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus
Considérant que Madame Karine CLEMENT, Maire, lance l'appel à candidature pour les fonctions d'adjoints ;
Considérant les candidatures des listes de :

Liste conduite par M Patrice RONDEL :		Liste conduite par Mme Gwenaëlle JOUAN :	
1er adjoint	M RONDEL Patrice	1er adjoint	Mme JOUAN Gwenaëlle
2ème adjoint	Mme JACQUET Solène	2ème adjoint	M CARMOUET Jean-Pierre
3ème adjoint	M PUEL Sébastien	3ème adjoint	Mme MOUNIER Sandrine

Considérant que le conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote ;

Après avoir procéder aux opérations de vote,

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260320-2026_18B-DE

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

La liste conduite par Mme Gwenaëlle JOUAN a obtenu 3 (trois) voix.
La liste conduite par M Patrice RONDEL a obtenu 12 (douze) voix.

La liste conduite par M Patrice RONDEL ayant obtenu la majorité absolue, **SONT ELUS** adjoints au maire de Penguily selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

M RONDEL Patrice	1er adjoint
Mme JACQUET Solène	2ème adjoint
M PUEL Sébastien	3ème adjoint

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Yvon MEGRET

Le Maire
Karine CLEMENT

MAIRIE DE PENGUILY (Côtes-d'Armor)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.